

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif Exercice 2017



Station d'épuration de Vichy Rhue

Rapport annuel relatif au
prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice
présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Volumes facturés	6
1.6.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	7
1.7.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	7
1.8.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	12
1.9.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	28
1.9.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	28
1.9.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	29
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	30
2.1.	Modalités de tarification	30
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	31
2.3.	Recettes.....	33
3.	Indicateurs de performance	34
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	34
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	34
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	36
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	37
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	38
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	39
3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	47
3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	47
3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	48
3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3).....	49
3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3).....	50
3.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	50
3.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	51
3.14.	Taux de réclamations (P258.1)	52
4.	Financement des investissements.....	53
4.1.	Montants financiers.....	53
4.2.	Etat de la dette du service	53
4.3.	Amortissements	53
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	53
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	54
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	55
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	55
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	56

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau ☐ communal
☒ intercommunal

- Nom de la collectivité : VICHY COMMUNAUTE
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'agglomération
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	☒	☐
Transport	☒	☐
Dépollution	☒	☐
Contrôle de raccordement	☒	☐
Elimination des boues produites	☐	☐
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	☐	☒
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☐	☒

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Abrest, Bellerive-sur-Allier, Billy, Bost, Brugheas, Busset, Charmeil, Cognat-Lyonne, Creuzier-le-Neuf, Creuzier-le-Vieux, Cusset, Espinasse-Vozelle, Hauterive, Le Vernet, Magnet, Mariol, Saint-Germain-des-Fossés, Saint-Rémy-en-Rollat, Saint-Yorre, Serbannes, Seuillet, Vendat, Vichy
- Existence d'une CCSPL ☒ Oui ☐ Non
- Existence d'un zonage ☐ Oui, date d'approbation* : ☒ Non
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation* : ☐ Non

1.2. *Mode de gestion du service*



Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

* Approbation en assemblée délibérante

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 63 296 habitants au 31/12/2017 (61 838 au 31/12/2016).

Commentaire: le nombre d'habitants desservis est calculé sur la base des postulats suivants :

1 abonné = 2,2 équivalent-habitant

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 28 771 abonnés au 31/12/2017 (28 108 au 31/12/2016).

Commentaire: Nombre d'abonnés estimés selon le nombre de factures éditées



Raccordement au réseau

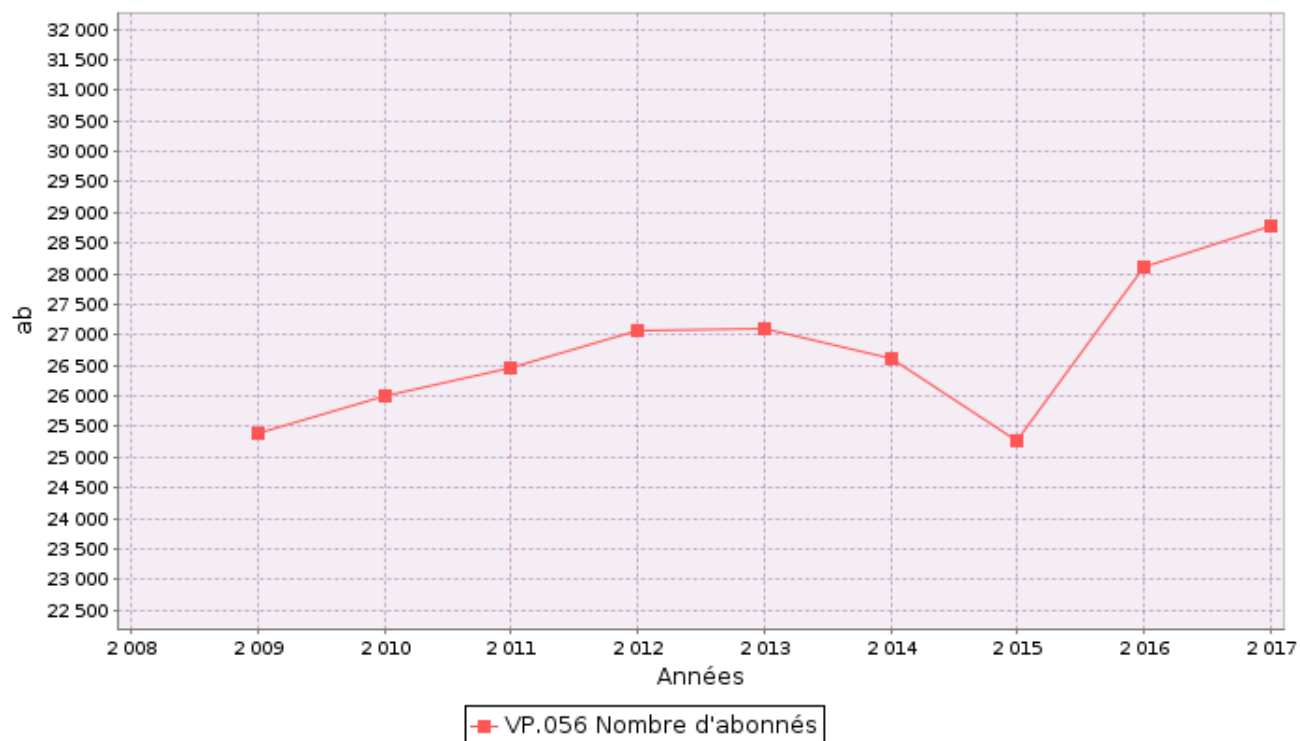
La répartition des abonnés est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2016	Nombre total d'abonnés 31/12/2017
ABREST	1 177	
BELLERIVE-S/ALLIER	3 692	
BILLY	247	
BOST	29	
BRUGHEAS	394	
BUSSET	185	
CHARMEIL	415	
COGNAT-LYONNE	236	
CREUZIER-LE-NEUF	390	
CREUZIER-LE-VIEUX	1 225	
CUSSET	4 831	
ESPINASSE-VOZELLE	250	
HAUTERIVE	425	
LE VERNET	682	
MAGNET	223	
MARIOL	293	
SAINT-GERMAIN-DES-FOSSES	1 489	
SAINT-REMY-EN-ROLLAT	592	
SAINT-YORRE	1 285	
SERBANNES	231	
SEUILLET	141	
VENDAT	902	
VICHY	8 774	
Total	28 108	28 771

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 32 200.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 50,74 abonnés/km) au 31/12/2017. (49,93 abonnés/km au 31/12/2016).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,2 habitants/abonné au 31/12/2017. (2,2 habitants/abonné au 31/12/2016).



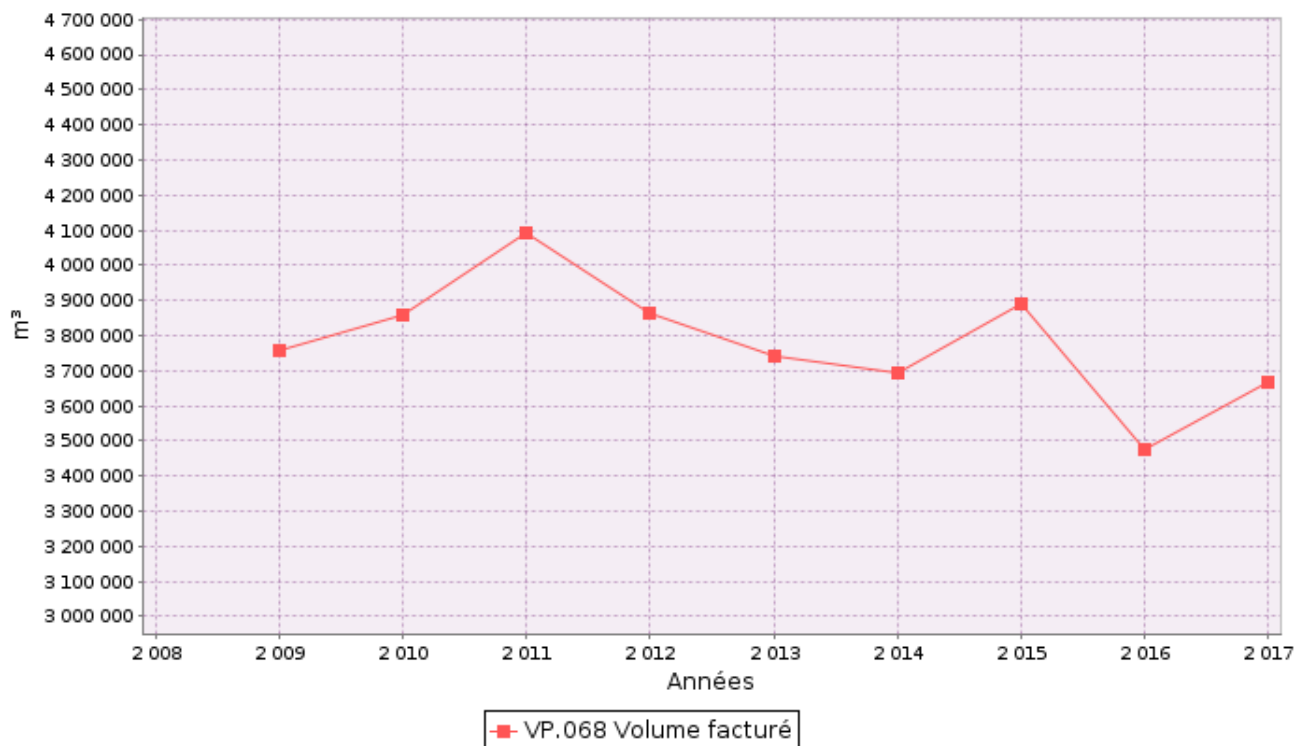
Remarque : en 2015, ce chiffre correspondait au nombre de factures émises par le service facturation et la CBSE et non au vrai nombre d'abonnés qui - sur les 23 communes - est de 28 108, ce qui explique l'écart important entre 2015 et 2016.

1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2016 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
Total des volumes facturés aux abonnés	3 473 383	3 665 050	5,5%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **13** au 31/12/2017 (**13** au 31/12/2016).

1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- **60** km de réseau unitaire hors branchements,
- **507** km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de **567** km (**563** km au 31/12/2016).

132 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

DO : Déversoir d'Orage sur le réseau

PR : trop-plein de Poste de Refoulement

Système de collecte de Vichy Rhue

Commune	Ouvrage	Rue
Abrest	PR	PR les Gravieres
Abrest	PR	Rel. les Dollots 1 (haut)
Abrest	PR	Rel. les Dollots 2 (bas)
Abrest	PR	Rel. Camping
Abrest	PR	Rel. La font des Grimaux
Abrest	PR	Rel. Route de Hauterive
Bellerive	DO	Le Bois Randenaïs

Bellerive	DO	Avenue de Russie 1
Bellerive	DO	Avenue de Russie 2
Bellerive	DO	Avenue de Russie 3
Bellerive	PR	PR Athlétisme
Bellerive	PR	Rel. Le Golf
Bellerive	PR	Rel. Les Tribles
Bellerive	PR	Rel. Les Courses
Bellerive	PR	Rel. Le Colombier
Bellerive	PR	Rel. Les Berges
Bellerive	PR	Rel. Ecole Jean Zay
Brugheas	PR	Rel. La Boucharde
Brugheas	PR	Rel. Communal de Bord
Brugheas	PR	Rel. Les Vignes Jardiaux
C-Lyonne	PR	Rel. Les Retords
C-Lyonne	PR	Rel.Cognat
C-Lyonne	PR	Rel.Marais de rilhats
C-Lyonne	PR	Rel. Les Tilleuls
CLV	DO	Beausoleil (trottoir)
CLV	DO	Beausoleil (carrefour)
CLV	PR	Rel. La Viala
CLV	PR	Rel. Les Bordes
CLV	PR	Rel. Le Morvan
CLV	PR	Rel. Les Thomassins
CLV	PR	Rel. Nantille
Cusset	PR	PR Chassignol
Cusset	PR	Rel. Citroën
Espinasse	PR	PR Espinasse
Espinasse	PR	PR Bois Cluny
Espinasse	PR	Rel. Chabonne
Espinasse	PR	Rel. Les Fauvettes
Espinasse	PR	Rel. Le Pouzatais
Hauterive	PR	Rel. Champ Guérin
Le Vernet	DO	Route de Vichy
Le Vernet	DO	Rue C Weyer
Le Vernet	PR	Rel. La Courie
Le Vernet	PR	Rel. Plan de Domère
Le Vernet	PR	Rel. Les Doyates
SGDF	PR	PR3
St Rémy	DO	Rue de Vendat
St Rémy	DO	Rue des Catalpas
St Rémy	PR	PR1
St Rémy	DO	Rue des Grands Champs
St Rémy	PR	Rel. Les Gravières
St Rémy	PR	Rel. Vallières
St Rémy	PR	Rel. Le Colombier
Serbannes	PR	Rel. Jolybois
Serbannes	PR	Rel. Les Charmes
Serbannes	PR	Rel. Le Grand Serbannes
Serbannes	PR	Rel. Le Lavoir

Serbannes	PR	Rel. Bout du Monde
Serbannes	PR	Rel. la Bacconette
Serbannes	PR	Rel. La Tuilerie
Vendat	PR	Rel. Champ Pion
Vendat	PR	Rel. Route de Vichy
Vendat	PR	Rel. Vieux Vendat
Vendat	PR	Rel. Vieux Château
Vendat	PR	Rel. Bellevue 1
Vendat	PR	Rel. Bellevue 2 (Place)
Vendat	PR	Rel. Les Champs Longs
Vichy	DO	Boulevard du Sichon
Vichy	DO	Lac d'Allier
Vichy	DO	Dunkerque
Vichy	DO	Cusset
Vichy	DO	Beauséjour 1
Vichy	DO	Beauséjour 2
Vichy	DO	Glénard (les Thermes)
Vichy	DO	Mutualité
Vichy	DO	Alexandre 1er
Vichy	DO	Charles de Gaulle
Vichy	DO	Route de Thiers
Vichy	DO	Victor Hugo
Vichy	PR	PR Bel Air
Vichy	PR	Rel. Plage des Célestins
Vichy	PR	Rel. Pont de Bellerive
Vichy	PR	Rel. Glénard
Vichy	PR	Rel. Aligator

Système de collecte de Saint Germain des Fossés

Commune	Ouvrage	Rue
SGDF	DO	Route de Bourzat
SGDF	DO	La Rabrunin
SGDF	DO	Rue du Prieuré
SGDF	DO	Le Prieuré (PR)
SGDF	DO	Rue Fernand Raynaud
SGDF	DO	Le Mourgon
SGDF	DO	Rue Saurou
SGDF	DO	Rue des Trois Ponts
SGDF	DO	La Poste
SGDF	DO	Rue du 8 mai (les vignauds)
SGDF	DO	Moulin froid
SGDF	DO	La Sablouze
SGDF	PR	Rel. Gendarmerie
SGDF	PR	Rel. Le Levrault
SGDF	PR	Rel. Le Prieuré
SGDF	PR	Rel. Le grand Village
SGDF	PR	Rel. La Sablouze
SGDF	PR	Rel. Les courreaux

Seuillet	PR	Rel.Principal
Seuillet	PR	Rel. Le Bourg
Billy	PR	Rel. Le grand Poënat

Système de collecte de Billy

Commune	Ouvrage	Rue
Billy	PR	Rel. La Paroisse
Billy	PR	Rel. Principal

Système de collecte de Creuzier-le-Neuf

Commune	Ouvrage	Rue
CLN	DO	Chemin de Lavarre
CLN	PR	Rel. Le CAT
CLN	PR	Rel. Les Etelles
CLN	PR	Rel. Les Bussonnets
CLN	PR	Rel. Les Chambards
CLN	PR	Rel. Les Ancizes 2

Système de collecte de Charmeil

Commune	Ouvrage	Rue
Charmeil	DO	Rue du Château
Charmeil	DO	Rte de St Pourçain
Charmeil	PR	Rel. Les Forestiers
Charmeil	PR	Rel. Les Tourillons
Charmeil	PR	Rel. La Vignouse
Charmeil	PR	Rel. Le Béron
Charmeil	PR	Rel. Aeroport

Système de collecte de Saint Yorre

Commune	Ouvrage	Rue
St Yorre	PR	Rel. Le Camping
St Yorre	PR	Rel. Le Lavoir
St Yorre	PR	Rel. Les Platanes
St Yorre	PR	Rel. La Font du Cassiot
St Yorre	PR	Rel. Les Petits Bois
St Yorre	PR	Rel. Des Palles
St Yorre	PR	Rel. Bellevue
St Yorre	PR	Rel. Comalait
Busset	PR	Rel. Les Vialattes

Système de collecte de Mariol

Commune	Ouvrage	Rue
Mariol	PR	Rel. Le Creux Du Loup

Mariol	PR	Rel les AUDINS
--------	----	----------------

Système de collecte de Magnet

Commune	Ouvrage	Rue
Magnet	PR	Rel. Place Caron (Principal)
Magnet	PR	Rel. La Gare
Magnet	PR	Rel. Malbroug



Déversoir d'orage à Saint Germain des Fossés par temps de pluie



1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 16 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station d'épuration Brugheas - Les Maussangs

Code Sandre de la station : 0403044S0002

Caractéristiques générales									
Filière de traitement (cf. annexe)		_____							
Date de mise en service		15/06/2005							
Commune d'implantation		Brugheas (03044)							
Lieu-dit									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		220							
Nombre d'abonnés raccordés									
Nombre d'habitants raccordés									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j									
Prescriptions de rejet									
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...							
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface					
		Nom du milieu récepteur		ruisseau le Sarmon					
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)		
DBO ₅	25		☐ et ☒ ou				60		
DCO	125		☐ et ☒ ou				60		
MES			☐ et ☐ ou				50		
NGL			☐ et ☐ ou						
NTK			☐ et ☐ ou				60		
pH			☐ et ☐ ou						
NH ₄ ⁺			☐ et ☐ ou						
Pt			☐ et ☐ ou						
Charges rejetées par l'ouvrage									
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté							
		DBO ₅		DCO		MES		NTK	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Avril	oui	30	93	51.7	95	20.4	97	6.7	94
Août	oui	11	98	36.6	99	13.2	100	6.1	96
Octobre	oui	30	96	71.2	98	288	99	7.4	94
Novembre	oui	46	94	56.5	98	12	100	19.5	84

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°2 : Station d'épuration de Billy
Code Sandre de la station : 0403029S0001

Caractéristiques générales							
Filière de traitement (cf. annexe)		Traitement primaire Physico-chimique					
Date de mise en service		11/04/1996					
Commune d'implantation		Billy (03029)					
Lieu-dit							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		600					
Nombre d'abonnés raccordés							
Nombre d'habitants raccordés							
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j							
Prescriptions de rejet							
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...					
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface			
		Nom du milieu récepteur		ALLIER			
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)			
DBO ₅	30	☐ et	☒ ou	70			
DCO	90	☐ et	☒ ou	75			
MES	35	☐ et	☒ ou	90			
NGL		☐ et	☐ ou				
NTK		☐ et	☐ ou				
pH		☐ et	☐ ou				
NH ₄ ⁺		☐ et	☐ ou				
Pt		☐ et	☐ ou				
Charges rejetées par l'ouvrage							
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté					
		DBO ₅		DCO		MES	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Mars	oui	50	75	73.5	75	24.6	71
Août	oui	60	81	72.5	88	32	88
Septembre	oui	20	93	60.8	92	28	91
Octobre	oui	18	90	65.1	90	30	90

STEU N°3 : Station d'épuration de Creuzier le Neuf
Code Sandre de la station : 0403093S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en service				15/02/1993							
Commune d'implantation				Creuzier-le-Neuf (03093)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				810							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Le Mourgon							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		25				☐ et ☐ ou				80	
DCO		90				☐ et ☐ ou				75	
MES		25				☐ et ☐ ou				50	
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK		10				☐ et ☐ ou				60	
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt		20				☐ et ☐ ou				21	
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité* (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Février	oui	14.6	94	42.5	95	16.5	96	4.1	93	3.3	79
Juillet	oui	10	94	49.6	85	19.6	86	0.2	97	2.4	58

* uniquement sur les paramètres DBO/DCO/MES, la conformité sur les paramètres NGL et Pt étant donnés sur une moyenne annuelle.

STEU N°4 : Station d'épuration " le Bourg " - Cognat Lyonne
Code Sandre de la station : 0403080S0002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Lagunage naturel							
Date de mise en service				31/12/1991							
Commune d'implantation				Cognat-Lyonne (03080)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				295							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau du Béron							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅						☐ et ☐ ou					
DCO						☐ et ☐ ou					
MES						☐ et ☐ ou					
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

STEU N°5 : Station d'épuration de Charmeil

Code Sandre de la station : 0403060S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en service				15/09/1997							
Commune d'implantation				Charmeil (03060)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				1000							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		ruisseau Le Béron							
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅	25			☐ et ☒ ou				80			
DCO	90			☐ et ☒ ou				75			
MES	30			☐ et ☒ ou				90			
NGL	70			☐ et ☒ ou				15			
NTK				☐ et ☐ ou							
pH				☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt	2			☐ et ☒ ou				80			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité* (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Mars	oui	15	90	29.1	85	18.4	89	7.9	73	0.7	77
Juillet	oui	7	95	65.3	80	8.8	97	9.3	81	0.2	98
Août	oui	18	94	24.2	94	4	97	15.9	65	0.3	95
Novembre	oui	29.3	96	8	96	5.6	98	9.9	85	0.1	2.2

* uniquement sur les paramètres DBO/DCO/MES, la conformité sur les paramètres NGL et Pt étant donnés sur une moyenne annuelle.

STEU N°6 : Station d'épuration d'Espinasse Vozelle
Code Sandre de la station : 0403110S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en service				15/01/1988							
Commune d'implantation				Espinasse-Vozelle (03110)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				400							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau Béron							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅						☐ et ☐ ou					
DCO						☐ et ☐ ou					
MES						☐ et ☐ ou					
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

STEU N°7 : Station d'épuration de Saint-Yorre
Code Sandre de la station : 0403264S0002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée faible charge							
Date de mise en service				18/11/2009							
Commune d'implantation				Saint-Yorre (03264)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				8217							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Allier							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		☐ et ☒ ou				91			
DCO		90		☐ et ☒ ou				85			
MES		30		☐ et ☒ ou				90			
NGL		15		☐ et ☒ ou				70			
NTK				☐ et ☐ ou							
pH				☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt		2		☐ et ☒ ou				80			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité* (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Mars	non	16.1	89	46.7	86	36.8	73	12.5	75	2.8	47
Avril	oui	11.6	96	40.3	92	35.2	97	11.1	80	2	68
Mai	oui	8	98	31.7	97	12.9	97	5.7	91	3.8	44
Juin	oui	13.5	96	50.5	95	21.3	96	23.7	77	4	72
Août	oui	5.6	98	25.4	96	4.4	98	19.6	68	1.9	80
Septembre	oui	12.5	96	32.1	95	3.9	99	20.2	75	2.2	79
Octobre	non	31.5	84	68.2	81	8	96	29.2	44	1.8	71
Novembre	non	44.1	66	73.3	74	81.9	-37	43.2	-6	4.5	-8
Décembre	non	46	63	70.2	74	22.8	81	41.8	23	1.2	68

* uniquement sur les paramètres DBO/DCO/MES, la conformité sur les paramètres NGL et Pt étant donnés sur une moyenne annuelle.

STEU N°8 : Station d'épuration de Magnet
Code Sandre de la station : 0403157S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Lit bactérien							
Date de mise en service				31/12/1994							
Commune d'implantation				Magnet (03157)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				400							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau Jacquelin affluent du Mourgon							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		20		☐ et ☒ ou				60			
DCO		90		☐ et ☒ ou				60			
MES		30		☐ et ☒ ou				50			
NGL				☐ et ☐ ou							
NTK		10		☐ et ☒ ou				60			
pH				☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt		21		☐ et ☒ ou				30			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité* (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Mars	oui	7.5	95	58.4	87	14.5	95	0.8	99	9.3	-7
Juillet	oui	12	97	44	94	1.2	100	24.2	72	4.4	73
Septembre	oui	15	96	32	95	4	99	27.3	69	5.1	59
Octobre	oui	18	95	59.6	91	4.8	98	10.7	90	4.5	62
Décembre	oui	34	86	59.3	88	15.6	92	16.5	82	4	42

* uniquement sur les paramètres DBO/DCO/MES, la conformité sur les paramètres NGL et Pt étant donnés sur une moyenne annuelle.

STEU N°9 : Station d'épuration ST GERMAIN DES FOSSES

Code Sandre de la station : 0403236S0002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en service				15/03/1992							
Commune d'implantation				Saint-Germain-des-Fossés (03236)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				6174							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à				☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...							
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		RUISSEAU LE MOURGON							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		25				☐ et ☒ ou				70	
DCO		125				☐ et ☒ ou				75	
MES		35				☐ et ☒ ou				90	
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK		25				☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt		2				☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité* (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Janvier	oui	45	97	61	97	17.2	99	35.1	80	2.6	91
Février	oui	25	96	28.2	98	6	98	7.9	91	0.4	96
Mars	oui	15	97	18.3	99	0.8	100	4.7	92	0.2	98
Avril	oui	10	99	23.5	98	8	99	1.5	99	1.9	89
Mai	oui	10	98	20	97	7.6	94	1.3	97	0.9	85
Juin	oui	10	97	24	98	3.2	99	3	96	2.3	69
Juillet	oui	5	99	16.6	98	2.4	99	1.4	98	1.8	72
Août	oui	6	99	21.1	98	5.2	98	3.1	96	2	77
Septembre	oui	10	98	24.3	98	1.6	99	3.3	96	2	80
Octobre	oui	8	98	32.7	95	23.2	92	0.8	98	1.9	63
Novembre	oui	29	86	37	92	14.8	84	11.3	72	2.1	53
Décembre	oui	18	90	21.2	95	2.4	98	7.5	96	1.4	63

* uniquement sur les paramètres DBO/DCO/MES, la conformité sur les paramètres NGL et Pt étant donnés sur une moyenne annuelle.

STEU N°10 : Station d'épuration " Lyonne" à Cognat Lyonne
Code Sandre de la station : 0403080S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Lagunage naturel							
Date de mise en service				31/12/1995							
Commune d'implantation				Cognat-Lyonne (03080)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				245							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		ruisseau du Chalon							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)		
DBO ₅					☐ et		☐ ou				
DCO					☐ et		☐ ou				
MES					☐ et		☐ ou				
NGL					☐ et		☐ ou				
NTK					☐ et		☐ ou				
pH					☐ et		☐ ou				
NH ₄ ⁺					☐ et		☐ ou				
Pt					☐ et		☐ ou				
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

STEU N°11 : Station d'épuration de Mariol
Code Sandre de la station : 0403163S0002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en service				31/12/1990							
Commune d'implantation				Mariol (03163)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				750							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Le Darot							
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅	25			☐ et ☒ ou				60			
DCO	90			☐ et ☒ ou				60			
MES	25			☐ et ☒ ou				50			
NGL				☐ et ☐ ou							
NTK	10			☐ et ☒ ou				60			
pH				☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt	21			☐ et ☒ ou				20			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité* (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Mars	oui	15	94	53.5	95	13.6	96	3.4	94	5.3	18
Juillet	oui	20	89	38.7	90	30	93	4.2	87	3.4	66
Août	oui	28.6	90	39	92	20.7	89	3	95	4	53
Septembre	oui			26.8	93	20	92	4.7	92	2.8	70
Octobre	oui	12	96	30.7	95	6	97	2.3	96	3	50
Novembre	oui	10	97	34.8	93	6.4	95	1.5	97	2.3	54

* uniquement sur les paramètres DBO/DCO/MES, la conformité sur les paramètres NGL et Pt étant donnés sur une moyenne annuelle.

STEU N°12 : Station d'épuration - Brugheas Bourg
Code Sandre de la station : 0403044S0001

Caractéristiques générales							
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage naturel					
Date de mise en service		01/06/1985					
Commune d'implantation		Brugheas (03044)					
Lieu-dit							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		120					
Nombre d'abonnés raccordés							
Nombre d'habitants raccordés							
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j							
Prescriptions de rejet							
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...					
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface			
		Nom du milieu récepteur		Le Sarmon puis l'Allier			
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)		
DBO ₅	35		☐ et ☒ ou		60		
DCO	200		☐ et ☒ ou		60		
MES			☐ et ☐ ou		50		
NGL			☐ et ☐ ou				
NTK			☐ et ☐ ou				
pH			☐ et ☐ ou				
NH ₄ ⁺			☐ et ☐ ou				
Pt			☐ et ☐ ou				
Charges rejetées par l'ouvrage							
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté					
		DBO ₅		DCO		MES	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Avril	oui	60	86	75.4	92	74	84
Août	oui	70	90	72.8	94	132	85
Octobre	non	50	88	75.1	91	476	-62
Novembre	oui	32	92	75.2	92	64	88

STEU N°13 : Station d'épuration de Busset
Code Sandre de la station : 0403045S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en service				15/03/1993							
Commune d'implantation				Busset (03045)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				450							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		RUISSEAU DU PARMEY							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		☐ et ☒ ou				60			
DCO		90		☐ et ☒ ou				60			
MES		25		☐ et ☒ ou				50			
NGL				☐ et ☐ ou							
NTK		10		☐ et ☒ ou				60			
pH				☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt		21		☐ et ☒ ou				20			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité* (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Avril	oui	15	95	74	94	22.4	93	6.5	92	4.9	50
Juillet	oui	15	97	39.7	96	21.2	93	4.9	95	4	75
Août	oui	23	94	40	93	45.7	77	1.4	98	4.2	50
Septembre	oui	20	95	42.4	96	20	93	7.1	94	4.3	75
Novembre	oui	19.5	92	75.4	85	24.8	88	9.5	86	2.7	64
Décembre	oui	18	89	75.7	87	24.8	81	17	93	3	32

* uniquement sur les paramètres DBO/DCO/MES, la conformité sur les paramètres NGL et Pt étant donnés sur une moyenne annuelle.

STEU N°14 : Station d'Épuration de VICHY-RHUE
Code Sandre de la station : 0403094S0002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée faible charge							
Date de mise en service				01/01/2006							
Commune d'implantation				Creuzier-le-Vieux (03094)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				107000							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à				☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...							
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		L'ALLIER							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		25				☐ et ☒ ou				80	
DCO		125				☐ et ☒ ou				75	
MES		35				☐ et ☒ ou				90	
NGL		10				☐ et ☒ ou				70	
NTK						☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt		1				☐ et ☒ ou				80	
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité* (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Janvier	oui	11.3	91	44.7	89	10.4	94	6.4	84	0.5	85
Février	oui	7.6	95	24.7	93	8.4	97	4.7	87	0.4	91
Mars	oui	8.9	93	31.1	91	11.4	95	6.6	82	0.5	89
Avril	oui	6.6	95	52	88	23.2	91	6.7	85	1.1	77
Mai	oui	6.8	95	23.9	92	6.7	96	5.2	84	1.6	54
Juin	oui	3.5	97	25	93	6.2	97	4.8	87	1.2	71
Juillet	oui	4.3	97	22.9	93	9.1	95	6	83	1.1	74
Août	oui	6.8	96	24.7	94	5.8	98	7.9	81	1	77
Septembre	oui	11.6	93	29.9	91	13.3	94	6.8	80	0.9	77
Octobre	oui	9.2	95	24.7	93	8.1	97	6.8	84	0.7	83
Novembre	non	46.8	78	79.7	82	28.3	87	13.5	67	1.1	73
Décembre	oui	15.5	87	52.3	86	11.4	93	21.9	63	0.5	79

* uniquement sur les paramètres DBO/DCO/MES, la conformité sur les paramètres NGL et Pt étant donnés sur une moyenne annuelle.

STEU N°15 : Station d'Épuration de Cusset - Les Grivats
Code Sandre de la station : 0403095S0005

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée faible charge							
Date de mise en service				01/01/1990							
Commune d'implantation				Cusset (03095)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				130							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		le Sichon							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅						☐ et ☐ ou					
DCO						☐ et ☐ ou					
MES						☐ et ☐ ou					
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

STEU N°16 : Station d'épuration de Bost
Code Sandre de la station : 0403033S0001

Caractéristiques générales							
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtres Plantés					
Date de mise en service		01/12/2007					
Commune d'implantation		Bost (03033)					
Lieu-dit							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		140					
Nombre d'abonnés raccordés							
Nombre d'habitants raccordés							
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j							
Prescriptions de rejet							
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...					
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface			
		Nom du milieu récepteur		le Mourgon			
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)			
DBO ₅	35	☐ et	☒ ou	60			
DCO	200	☐ et	☒ ou	60			
MES		☐ et	☐ ou	50			
NGL		☐ et	☐ ou				
NTK		☐ et	☐ ou				
pH		☐ et	☐ ou				
NH ₄ ⁺		☐ et	☐ ou				
Pt		☐ et	☐ ou				
Charges rejetées par l'ouvrage							
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté					
		DBO ₅		DCO		MES	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Avril	oui	10	99	67.9	94	5.2	99
Août	oui	47	89	75	91	25.2	88
Décembre	oui	4	98	53.3	85	8.4	94

1.9. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.9.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2016 en tMS	Exercice 2017 en tMS
Station d'épuration Brugheas - Les Maussangs (Code Sandre : 0403044S0002)		
Station d'épuration de Billy (Code Sandre : 0403029S0001)		
Station d'épuration de Creuzier le Neuf (Code Sandre : 0403093S0001)		
Station d'épuration " le Bourg " - Cognat Lyonne (Code Sandre : 0403080S0002)		
Station d'épuration de Charmeil (Code Sandre : 0403060S0001)		
Station d'épuration d'Espinasse Vozelle (Code Sandre : 0403110S0001)		
Station d'épuration de Saint-Yorre (Code Sandre : 0403264S0002)		
Station d'épuration de Magnet (Code Sandre : 0403157S0001)		
Station d'épuration ST GERMAIN DES FOSSES (Code Sandre : 0403236S0002)		
Station d'épuration " Lyonne" à Cognat Lyonne (Code Sandre : 0403080S0001)		
Station d'épuration de Mariol (Code Sandre : 0403163S0002)		
Station d'épuration - Brugheas Bourg (Code Sandre : 0403044S0001)		
Station d'épuration de Busset (Code Sandre : 0403045S0001)		
Station d'Épuration de VICHY-RHUE (Code Sandre : 0403094S0002)		
Station d'Épuration de Cusset - Les Grivats (Code Sandre : 0403095S0005)		
Station d'épuration de Bost (Code Sandre : 0403033S0001)		
Total des boues produites		



1.9.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2016 en tMS	Exercice 2017 en tMS
Station d'épuration Brugheas - Les Maussangs (Code Sandre : 0403044S0002)	0	0
Station d'épuration de Billy (Code Sandre : 0403029S0001)	0	0
Station d'épuration de Creuzier le Neuf (Code Sandre : 0403093S0001)	5	1,9
Station d'épuration " le Bourg " - Cognat Lyonne (Code Sandre : 0403080S0002)	0	0
Station d'épuration de Charmeil (Code Sandre : 0403060S0001)	24	27,82
Station d'épuration d'Espinasse Vozelle (Code Sandre : 0403110S0001)	0	0
Station d'épuration de Saint-Yorre (Code Sandre : 0403264S0002)	40	33
Station d'épuration de Magnet (Code Sandre : 0403157S0001)	0	0
Station d'épuration ST GERMAIN DES FOSSES (Code Sandre : 0403236S0002)	35	70
Station d'épuration " Lyonne" à Cognat Lyonne (Code Sandre : 0403080S0001)	0	0
Station d'épuration de Mariol (Code Sandre : 0403163S0002)	5	1,47
Station d'épuration - Brugheas Bourg (Code Sandre : 0403044S0001)	0	0
Station d'épuration de Busset (Code Sandre : 0403045S0001)	2	0,3
Station d'Epuration de VICHY-RHUE (Code Sandre : 0403094S0002)	2 160	2 015
Station d'Épuration de Cusset - Les Grivats (Code Sandre : 0403095S0005)	0	0
Station d'épuration de Bost (Code Sandre : 0403033S0001)	0	0
Total des boues évacuées	2 271	2 149,5

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Frais d'accès au service:		
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾		
Participation aux frais de branchement	698.94 TTC	699.77 TTC

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	20 €	20 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,2577 €/m ³	1,2577 €/m ³
	Autre :	___ €	___ €
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,18 €/m ³	0,18 €/m ³
	VNF rejet :	0 €/m ³	___ €/m ³
	Autre : _____	0 €/m ³	___ €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 15/12/2011 effective à compter du 01/01/2012 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 23/06/2005 effective à compter du 01/01/2006 fixant la participation aux frais de branchement.

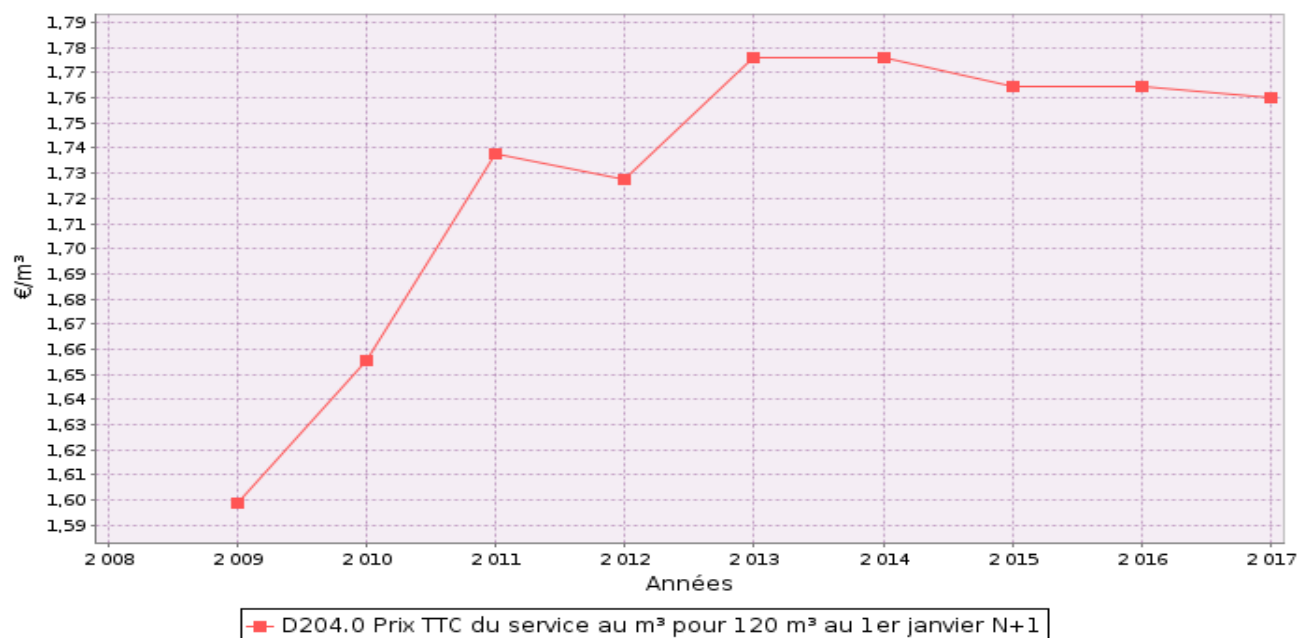


2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	20,00	20,00	0%
Part proportionnelle	150,92	150,92	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	170,92	170,92	0%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	—	—	—%
Part proportionnelle	—	—	—%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	—	—	—%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	21,60	21,60	0%
VNF Rejet :	0,00	—	—%
Autre : _____	0,00	—	—%
TVA	19,25	19,25	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	40,85	40,85	0%
Total	211,77	211,77	0%
Prix TTC au m³	1,76	1,76	0%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2017 en €/m³	Prix au 01/01/2018 en €/m³
Abrest	1.2577	1.2577
Bellerive-sur-Allier	1.2577	1.2577
Billy	1.2577	1.2577
Bost	1.2577	1.2577
Brugheas	1.2577	1.2577
Busset	1.2577	1.2577
Charmeil	1.2577	1.2577
Cognat-Lyonne	1.2577	1.2577
Creuzier-le-Neuf	1.2577	1.2577
Creuzier-le-Vieux	1.2577	1.2577
Cusset	1.2577	1.2577
Espinasse-Vozelle	1.2577	1.2577
Hauterive	1.2577	1.2577
Le Vernet	1.2577	1.2577
Magnet	1.2577	1.2577
Mariol	1.2577	1.2577
Saint-Germain-des-Fossés	1.2577	1.2577
Saint-Rémy-en-Rollat	1.2577	1.2577
Saint-Yorre	1.2577	1.2577
Serbannes	1.2577	1.2577
Seuillet	1.2577	1.2577
Vendat	1.2577	1.2577
Vichy	1.2577	1.2577

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☒ annuelle
☐ semestrielle
☐ trimestrielle
☐ quadrimestrielle

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2016 en €	Exercice 2017 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	1 625 329,51	5 831 477.04	
<i>dont abonnements</i>	374 532,17	476 797.33	
Redevance eaux usées usage non domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Recette pour boues et effluents importés	45 748,47	62 465.85	
Régularisations (+/-)			
Total recettes de facturation			
Recettes de raccordement			
Prime de l'Agence de l'Eau			
Contribution au titre des eaux pluviales			
Recettes liées aux travaux	230 802,75	225 707.74	
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes	2 276 412,90	6 159 164.93	

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2017 : 6 205 488,52 €.

Commentaire: Ce montant prend en compte l'ensemble des montants facturés (par Vichy Communauté et CBSE) en 2017 pour la redevance assainissement quelles que soient les dates de relèves d'eau potable (redevance assainissement + abonnement + redevance modernisation des réseaux

3. Indicateurs de performance

3.1. *Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)*



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2017, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 89,35% des 32 200 abonnés potentiels (87,84% pour 2016).

3.2. *Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)*



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	13
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		83%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	34%	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	16%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	28

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 28 pour l'exercice 2017 (28 pour 2016).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
Station d'épuration Brugheas - Les Maussangs	20	100	100
Station d'épuration de Billy	24	100	100
Station d'épuration de Creuzier le Neuf	22	100	100
Station d'épuration " le Bourg " - Cognat Lyonne	0	100	100
Station d'épuration de Charmeil	25	100	100
Station d'épuration d'Espinasse Vozelle	0	100	100
Station d'épuration de Saint-Yorre	179	100	100
Station d'épuration de Magnet	15	100	100
Station d'épuration ST GERMAIN DES FOSSES	310	100	100
Station d'épuration " Lyonne " à Cognat Lyonne	0	100	100
Station d'épuration de Mariol	33	100	100
Station d'épuration - Brugheas Bourg	9	100	100
Station d'épuration de Busset	15	100	100
Station d'Épuration de VICHY-RHUE	3 440	100	100
Station d'Épuration de Cusset - Les Grivats	0	100	100
Station d'épuration de Bost	10	100	100

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2016).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
Station d'épuration Brugheas - Les Maussangs	20	100	100
Station d'épuration de Billy	24	100	100
Station d'épuration de Creuzier le Neuf	22	100	100
Station d'épuration " le Bourg " - Cognat Lyonne	0	100	100
Station d'épuration de Charmeil	25	100	100
Station d'épuration d'Espinasse Vozelle	0	100	100
Station d'épuration de Saint-Yorre	179	100	100
Station d'épuration de Magnet	15	100	100
Station d'épuration ST GERMAIN DES FOSSES	310	100	100
Station d'épuration " Lyonne" à Cognat Lyonne	0	100	100
Station d'épuration de Mariol	33	100	100
Station d'épuration - Brugheas Bourg	9	100	100
Station d'épuration de Busset	15	100	100
Station d'Epuration de VICHY-RHUE	3 440	100	100
Station d'Épuration de Cusset - Les Grivats	0	100	100
Station d'épuration de Bost	10	100	100

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2016).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
Station d'épuration Brugheas - Les Maussangs	20	100	100
Station d'épuration de Billy	24	100	100
Station d'épuration de Creuzier le Neuf	22	100	95
Station d'épuration " le Bourg " - Cognat Lyonne	0	100	0
Station d'épuration de Charmeil	25	100	90
Station d'épuration d'Espinasse Vozelle	0	100	0
Station d'épuration de Saint-Yorre	179	0	97
Station d'épuration de Magnet	15	100	100
Station d'épuration ST GERMAIN DES FOSSES	310	100	97
Station d'épuration " Lyonne" à Cognat Lyonne	0	100	0
Station d'épuration de Mariol	33	100	100
Station d'épuration - Brugheas Bourg	9	0	100
Station d'épuration de Busset	15	100	100
Station d'Épuration de VICHY-RHUE	3 440	100	100
Station d'Épuration de Cusset - Les Grivats	0	100	0
Station d'épuration de Bost	10	100	100

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (96 en 2016).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration Brugheas - Les Maussangs :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		—

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

Station d'épuration de Billy :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		—

Station d'épuration de Creuzier le Neuf :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : enfouissement	☒ Conforme	1,9
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		1,9

Station d'épuration " le Bourg " - Cognat Lyonne :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		—

Station d'épuration de Charmeil :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : enfouissement	☒ Conforme	27.82
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		27,82

Station d'épuration d'Espinasse Vozelle :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		—

Station d'épuration de Saint-Yorre :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	30.6
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☒ Conforme	2.4
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		33

Station d'épuration de Magnet :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		—

Station d'épuration ST GERMAIN DES FOSSES :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	70
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		70

Station d'épuration "Lyonne" à Cognat Lyonne :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		—

Station d'épuration de Mariol :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : enfouissement	☒ Conforme	1.47
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		1,47

Station d'épuration - Brugheas Bourg :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		—

Station d'épuration de Busset :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : enfouissement	☒ Conforme	0,3
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0,3

Station d'Epuration de VICHY-RHUE :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	1340
	☐ Non conforme	
Compostage	☒ Conforme	675
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		2 015

Station d'Épuration de Cusset - Les Grivats :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		—

Station d'épuration de Bost :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		—

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2017, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2016).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)



L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2017, 43 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2017, le taux de débordement des effluents est de 0,679 pour 1000 habitants (1,278 en 2016).

3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2017 : 9

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2017, le nombre de points noirs est de 1,6 par 100 km de réseau (0,7 en 2016).

3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Au cours des 5 derniers exercices, 3,7 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2017, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,13% (0,01% en 2016).



Mise en séparatif rue de Moulins, à Saint Germain des Fossés

1.1. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2017, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés exercice 2017	Nombre de bilans conformes exercice 2017	Pourcentage de bilans conformes exercice 2016	Pourcentage de bilans conformes exercice 2017
Station d'épuration de Saint-Yorre	12	7	75	58,3
Station d'épuration ST GERMAIN DES FOSSES	12	10	91,7	83,3
Station d'Epuration de VICHY-RHUE	160	152	97,5	95

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO₅ arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est 92,4 (96,2 en 2016).

3.10. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2016	Exercice 2017
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Oui	Oui
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Oui	Oui
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Non	Non
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Non	Non
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui	Oui

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 50 (50 en 2016).

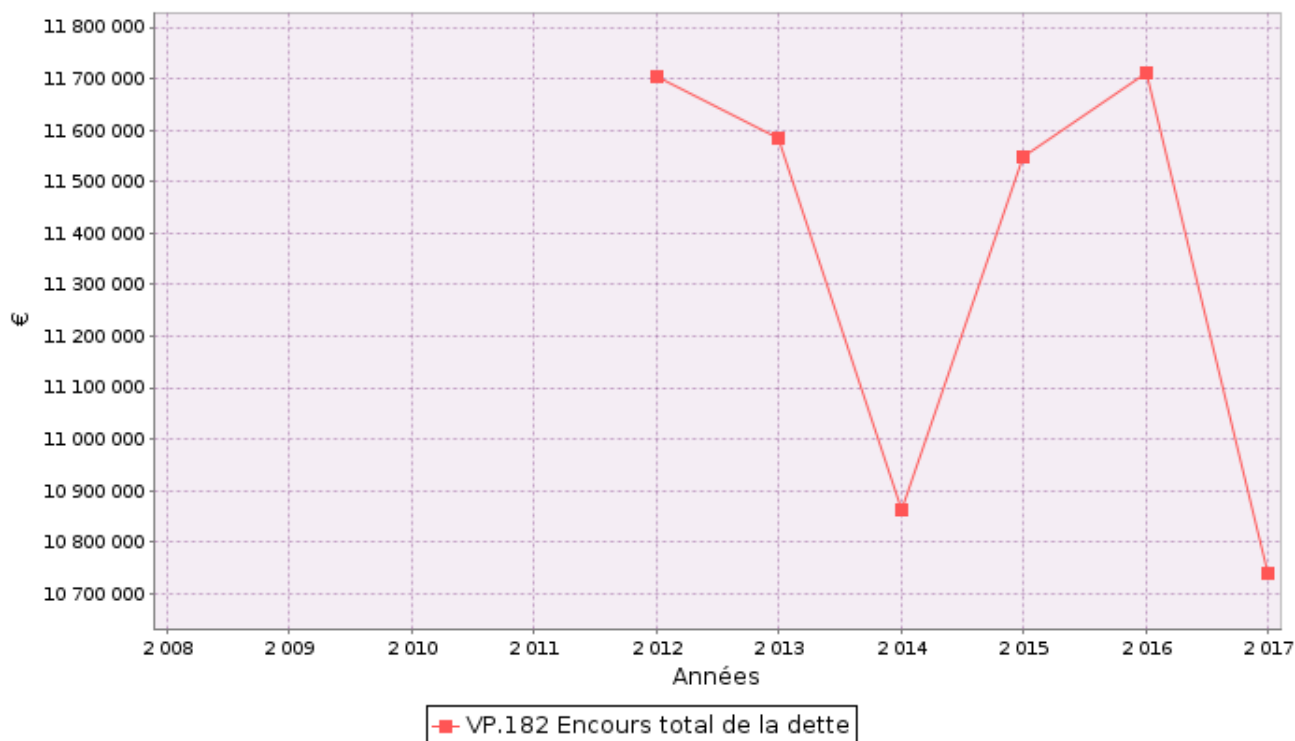
3.11. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette en €	11 712 022,2	10 737 947,28
Epargne brute annuelle en €	680 703,01	1 837 725,99
Durée d'extinction de la dette en années	17,2	5,8



3.12. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2017 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} \times 100$$

	Exercice \$N-1\$.year	Exercice 2017
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2016 tel que connu au 31/12/2017	88 208,46	107 345,33
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2016 Commentaire: Ce montant correspond à la somme des factures d'assainissement émise en 2017 pour lesquelles les relèves de solde d'eau potable ont été réalisées en 2016.	5 281 997,48	3 356 808,12
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2016	1,67	3,2

3.13. Taux de réclamations (P258.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues

☒ Oui ☐ Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 26

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2017, le taux de réclamations est de 0 pour 1000 abonnés (1,14 en 2016).

4. Financement des investissements

4.1. *Montants financiers*



	Exercice 2016	Exercice 2017
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	2 941 734	1 985 803,61
Montants des subventions en €	791 095	154 937,56
Montants des contributions du budget général en €	0	0

4.2. *Etat de la dette du service*



L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	11 712 022,2	10 737 947,28
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	835 224,23
	en intérêts	295 311,43

4.3. *Amortissements*



Pour l'exercice 2017, la dotation aux amortissements a été de 1 306 499,05 € (1 368 126,18 € en 2016).

4.4. *Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux*



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

4.5. *Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice*



Tableau 2017 :

<i>Commune</i>	<i>Lieu</i>	<i>Montant</i>	<i>Observations</i>
ABREST	Extension Rue de Quinsat	60 000 €	
BILLY	Extension le pavé	165 000 €	
CREUZIER LE VIEUX	Extension Rue des Chazeaux	120 000 €	
HAUTERIVE	Extension Fontsalive T2	130 000 €	
MAGNET	Extension Rte de St Félix T3	100 000 €	
St REMY en ROLLAT	Extension Route de Vendat	100 000 €	
St REMY en ROLLAT	Extension Les Augerolles	120 000 €	
ST YORRE	Extension Travaux zone Brico dépôt	90 000 €	
VENDAT	Extension Champoux T1	140 000 €	
Toutes communes:	Petites extensions	25 000 €	
1) St Yorre	Rue de la Gravière (mise en demeure ARS)	80 000 €	
2) St Rémy en Rollat	Raccordement bâtiment CD 03		
TOTAL		1 110 000,00 €	

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2017, 47 475,73 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,013 €/m³ pour l'année 2017 (0,0166 €/m³ en 2016).

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2016	Valeur 2017
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	61 838	63 296
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	13	13
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	2 271	2 149,5
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	1,76	1,76
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	87,84%	89,35%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	28	28
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	96%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0166	0,013
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	1,278	0,679
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	0,7	1,6
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,01%	0,13%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	96,2%	92,4%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	50	50
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	17,2	5,8
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,67%	3,2%
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	1,14	0